

## **BORDEREAU DE COLLECTE DU « BAREME » TAXE D'APPRENTISSAGE 2020**

En 2020, la réforme vous permet de verser 13% de votre taxe d'apprentissage aux établissements. Vous pouvez verser au Lycée Professionnel, au Centre d'Apprentissage ainsi qu'au Campus La Salle Saint-Charles. Nous sommes habilités. Merci de nous retourner ce bordereau afin que nous puissions vous transmettre un reçu libératoire ou le télécharger à [www.stcharles.fr](http://www.stcharles.fr)

Nom de l'entreprise	<input type="text"/>
SIRET	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>
Mail	<input type="text"/>

Montant versé

Par virement : IBAN **FR76 4191 9094 1001 0886 4729 123** BIC **BNPARERXXXX**

Titulaire du compte : AGCLCP LA SALLE SAINT CHARLES

Merci d'indiquer la mention TA2020 + votre SIRET dans le libellé du virement

Par chèque n°  Banque

À l'ordre de : LYCEE LA SALLE SAINT CHARLES - Merci d'indiquer la mention TA2020 + votre SIRET au dos

Code UAI : 9741255W

### REÇU LIBÉRATOIRE

À l'issue de votre versement, nous vous ferons parvenir votre **reçu fiscal libératoire**.

Le souhaitez-vous :

Par courrier

Par e-mail

**Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Johan GOURSAYE : 0262 96 99 05**

**ou à [johan.goursaye@stcharles.fr](mailto:johan.goursaye@stcharles.fr)**